

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE ASTE BEON
SEANCE DU 5 MARS 2008**

L'an deux mille huit et le cinq mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence d'Augustin MEDEVIELLE, Maire

Présents : Roland SOUVERBIE, Didier CASADEBAIG, Jean Jacques PELUT, Pierre MEDEVIELLE, Augustin MEDEVIELLE, Pierre CASASSUS LACOUZATTE, Claudine HOURCLE, Michel BARRABOURG, Jean Claude DOUMECQ,

Absents : Patrick PUJALET, Jean René LAVIGNE.

Madame Claudine HOURCLE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du 16 juillet 2007 a été soumis pour avis aux personnes et services associés à son élaboration, qu'à l'issue de cette consultation il a été rendu public par ses soins puis soumis, avec en annexes, tous les avis et accords recueillis, à une enquête publique qui s'est déroulée du 7 janvier 2008 au 8 février 2008.

Monsieur le Maire présente donc le dossier comportant l'ensemble des pièces et documents et notamment les avis recueillis et les conclusions du rapport d'enquête, réunis au cours de la procédure, ainsi que le Plan Local d'Urbanisme lui-même constitué du rapport de présentation, des documents graphiques, du règlement et des annexes, complétés selon les avis des services de l'Etat et du Commissaire Enquêteur.

Il invite le conseil municipal à en prendre connaissance et à en délibérer.

Il lui propose d'approuver le PLU tel qu'il se présente désormais.

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Considérant la cohérence des aspirations et des préoccupations de la commune,
Considérant le jugement sur les observations non retenues

- APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme de la commune ci-annexé

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

